

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Lac-Frontière tenue mercredi, le 24 avril 2019 à 19h00 à la salle habituelle des séances du conseil.

Ladite séance a été dûment convoquée par écrit auprès de tous les membres du conseil par une lettre datée du 19 avril 2019.

PRÉSENCES : Messieurs	Alain Robert	Maire
	Serge Blais	Conseiller #1
	Jacques Lapointe	Conseiller #2
	Pierre-Paul Caron	Conseiller #3
	Réjean Tardif	Conseiller #5
Madame	Ghislaine Fradette	Conseillère #6

Ouverture de la séance

Formant quorum, la séance est ouverte à 19h47, sous la présidence d'Alain Robert, maire, Madame Nicole Gautreau fait fonction de secrétaire. M. Richard Morin de Raymond Chabot Grant Thornton a présenté au conseil les états financiers de l'année 2018 avant le début de la séance.

2- Adoption de l'ordre du jour # 190455

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour transmis par la secrétaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR Serge Blais ET RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS que l'ordre du jour soit adopté.

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du Rapport financier 2018
- 4- Création d'un nouveau poste au camping municipal
- 5- Soumissions pour le mobilier urbain du parc municipal
- 6- Soumission pour la réédition du livre des fêtes du 80^e de la municipalité
- 7- Suivi à la rencontre sur le Plan de sécurité civile de la municipalité
- 8- Période de questions
- 9- Levée de la séance

3- Adoption du Rapport financier 2018 #190456

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislaine Fradette,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT par les conseillers présents

D'adopter le rapport financier 2018 tel que présenté par M. Raymond Morin de la firme Raymond Chabot Grant Thornton. Pour l'année 2018, la municipalité a réalisé un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 22 941 \$ et plusieurs questions ont été soulevées par les conseillers à M. Morin concernant les finances de la municipalité.

4- Création d'un nouveau poste au camping municipal #190457

Étant donné que le conseil juge nécessaire de créer un nouveau poste de gérance du camping municipal dont les principales tâches seraient la planification, le marketing, la gestion financière, la gestion des ressources humaines, la gestion des ressources physiques et le service à la clientèle ;

Étant donné que les compétences exigées pour le poste de gérance sont une expérience en développement des affaires, en administration et gestion de personnel, organisation quotidienne du travail et posséder du leadership. Le nombre d'heures par semaine seraient 32 heures pour une durée d'environ 6 mois et le salaire horaire proposé est 20 \$;

Étant donné que la municipalité a fait parvenir une demande de subvention salariale à Emploi Québec et que la création du poste ainsi que le taux horaire proposé sont conditionnels à l'acceptation de la demande de subvention salariale ;

IL EST PROPOSÉ PAR Jacques Lapointe,

APPUYE PAR Serge Blais et unanimement résolu par les conseillers présents :

Que la municipalité va procéder à la création d'un nouveau poste de gérance du camping municipal aux conditions ci-haut mentionnées et que le maire, Alain Robert soit autorisé à faire la demande de subvention salariale à Emploi Québec.

5- Soumissions pour le mobilier urbain du parc municipal #190458

Étant donné que l'achat de mobilier urbain était prévu dans la demande d'aide financière du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) dans le cadre du Projet du Réaménagement du Parc municipal ;

Étant donné que le mobilier urbain prévu pour le parc consiste en l'installation de 5 tables, 3 bancs et 2 poubelles ;

Étant donné que la municipalité a reçu les soumissions des entreprises suivantes :

- Mobilier public : Table de pique-nique : 925 \$ plus taxes et livraison
 Banc : 605 \$ plus taxes et livraison
- Produits Re-Plast inc : Table de pique-nique : 1 325.10 \$ plus taxes et livraison
 Banc : 689.50 \$ plus taxes et livraison
 Poubelle : 1 162.70 \$ plus taxes et livraison

IL EST PROPOSÉ PAR Serge Blais et résolu unanimement par les conseillers présents :

Que la municipalité accepte la soumission de Produits Re-Plast inc. pour les tables de pique-nique, les bancs et les poubelles puisque le modèle en lattes de plastiques recyclées robustes correspond au modèle qui avait été choisi lors de la demande d'aide financière au Ministère des affaires municipales dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA).

6- Soumission pour la réédition du livre des fêtes du 80^e de la municipalité #190459

Étant donné qu'il ne reste plus de livres du 80^e anniversaire de la municipalité et que des citoyens et des personnes non-résidentes de la municipalité ont fait la demande pour l'achat du livre du 80^e anniversaire;

Étant donné que la municipalité a reçu une soumission de Bernier Imprimeurs qui avait imprimé le livre en 1999 au montant de 1920 \$ plus taxes pour 100 livres ;

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Tardif et résolu unanimement par les conseillers présents :

Que la municipalité accepte la soumission de Bernier imprimeurs pour la réimpression de 100 livres du 80^e anniversaire de la municipalité et qu'il sera vendu au montant déterminé par le conseil.

7- Suivi à la rencontre sur le Plan de sécurité civile de la municipalité

Une rencontre a eu lieu avec Daniel Samson de la MRC de Montmagny le 3 avril dernier. Le maire Alain Robert, le conseiller Réjean Tardif ainsi que la directrice générale étaient présents à cette rencontre afin de déterminer les points vulnérables de la municipalité et mettre en place les mesures de notre Plan de sécurité civile.

Les prochaines démarches sont de nommer une personne aux différentes missions du Plan de sécurité civiles et de déterminer le lieu du centre de coordination ainsi que le lieu d'hébergement en cas de sinistres.

8- Période de questions

Aucune question

9- Levée de l'assemblée #190460

IL EST PROPOSÉ PAR Serge Blais ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS de lever la séance, il est 20h24.

Je, Alain Robert, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Alain Robert, maire

Nicole Gautreau, directrice générale